



CLE BAS-LÉON

Le 13 décembre 2024





ORDRE DU JOUR

- PROGRAMMES 2025
- AVIS DE LA CLE
- PLANIFICATION

PROGRAMMES 2025



Volets pilotés par le SEBL -> Programme 2025



SAGE – Volet animation/Dossiers majeurs



- **Etat des lieux du SDAGE LB** –> Phase de concertation importante 2025
- **Bilan évaluation CTU 2020/2025** -> 1^{er} semestre 2025
 - > travail conséquent avec les territoires : compilation données techniques & financières
 - > coordination à l'échelle SAGE -> enjeu construction du futur contrat
- **Organisation de commissions thématiques ?**
 - > période, format, nbre, thématiques -> à définir
- **Construction du CTU 2026/2031 ?** -> 2^{ème} semestre 2025
- **Trajectoire de sobriété dans le plan « Eau » gouvernemental/bassin LB :**
 - baisse des prélèvements de 10 % d'ici 2027/2030 (année de réf. 2019)
 - > **déclinaison par les CLE**
 - bien connaitre les usages du territoire (en cours) / les efforts de sobriété concernent tous les usages :
 - *Déclinée dans chaque sous-bassin (2027) « Mesure 10 - Des objectifs chiffrés de réduction des prélèvements seront définis dans les documents de gestion de l'eau à l'échelle des 1100 sous-bassins du pays, à savoir les SAGE et les projets de territoire pour la gestion de l'eau (PTGE). À l'occasion de leurs révisions, tous les Sage intégreront des trajectoires de prélèvement alignées avec les scénarios prospectifs. Dès 2027. »*

SAGE – Volet animation/Dossiers majeurs



- **Fin de la fusion des COPILs AW/QA/Flèche**
- **Etude Hydrologie & Usages** - > **projection 100 000 €**
 - AELB : attente de métrologie sur les petits cours d'eau (mesures de débits, suivi de piézomètres,...)
- **Mise en place d'une réunion d'information-sensibilisation sur le SAGE & les enjeux territoriaux destinée aux commissaires enquêteurs ?**
- **2026 : RÉVISION DU SAGE**
 - mises à jour principales : quantitatif & climat, zones humides, littoral ...



Volet agricole Projections 2025



- **Animation et gestion du PAEC** (suivi des engagements des agriculteurs bénéficiaires des MAEC (1 soixantaine) & organisation de formations obligatoires)
 - Développement des actions sur le **BV de la Flèche** -> BV prioritaire
 - **Accompagnement des EPCI sur les PPC** (? CCPI)
 - Nouveaux sujets à traiter : **PGSSE Ressource CLCL & AW** (? CCPA)
 - **Bilan CTU et construction du programme 2026-2031**
 - Mise en place de **groupe d'agriculteurs référents**
 - **Développer les actions terrains**
 - **Axes habituels**
-
- **Embauche d'1 renfort agricole** à partir de juin 2025 à minima pour 1 an (2025 = 0,7 ETP / 2026 = 1 ETP). *Profil : expérience en conseil agricole, spécialisation élevage pour compléter l'expertise de l'équipe, opérationnalité.*
 - **ETP : 1,9 ETP/actions agricoles + 1,4 ETP/bocage + 0,7 ETP + stage/biodiversité**



Appel à projet Trames Vertes et Bleues

AAP
Continuités
écologiques
BAS LEON

NOUVEAUTÉS

- **Création d'un bande dessinée pédagogique** abordant les sujets transversaux (agroécologie, biodiversité en milieu rural, gestion bord de route, végétal local, gestion du bocage, préservation de la ressource eau ...)
- **Gestion durable des bords de route** : développer un document « retours d'expériences » sur le territoire + réunion partage d'expérience, cahier des charges type, développement de fiches pratiques de gestion durable des bords de route
- **Gestion différenciée des espaces naturels** : réalisation d'un plan de gestion différencié type, de fiches techniques adaptées (boîte à outils) à destination des services techniques des communes + *maintien des actions habituelles (CGA, spectacle, sensibilisation vidéo et autres supports, accompagnement communes / EPCI ...)*

+ Développement d'actions en lien avec l'AAP Filière (ADEME) : étude de gisement du bois de bocage du Bas-Léon en interne via le **recrutement d'un stagiaire** + développer le suivi des repousses (chantier de gestion) et finaliser l'observatoire photographique des paysages (AAP TVB) - > prise en charge à 80% par l'AAP TVB





Volet milieux aquatiques

→ Délégation de l'exercice de la compétence GEMA au SEBL sur les rivières Aber Wrac'h – Quillimadec – Flèche



ABER WRAC'H 0,2 ETP

- Sentier pédagogique de la vallée de Carman (accompagnement, aide à la décision)
- Accompagnements morphologiques du ruisseau de la Vallée de Carman (recharge granulométrique par points stratégiques)
- Etude prise d'eau de Baniguel
- Entretien (Menec/Le Mingant/Loc-Brévalaire)
- Indices piscicoles et suivi bio
- Contact/planification Grouaneg remise à ciel ouvert (Plouguerneau)

QUILLIMADEC 0,4 ETP

- Etang du Pont
- Suivis écologiques étang du Pont (interne)
- Concertation projet de valorisation/plan de gestion du site de l'étang du Pont
- Etude/dimensionnement Manoir de Quillimadec (Talweg/ceintures, ouvrage communal, Coat Daniel) (interne)
- Entretien (Aval du BV - Perros à Lavengat)
- Indices piscicoles et suivi bio

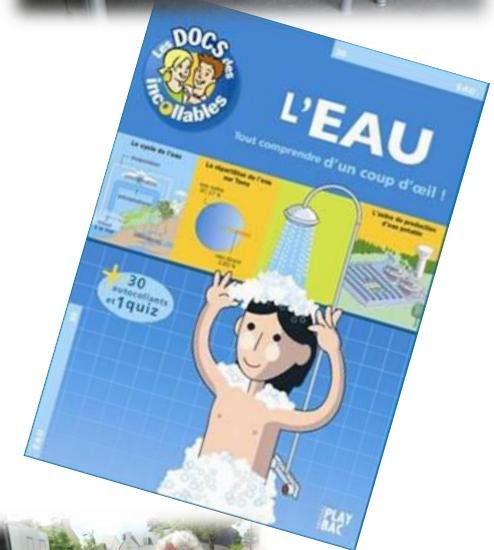
FLECHE 0,4 ETP

- Etude de dimensionnement Le Bouillard à Saint-Derrien (travaux 2026)
- Travaux Morizur (Saint Méen-Plounéventer)
- Entretien (Morizur, Coat Menac'h, Amont)
- Indices piscicoles et suivi bio



Communication Les nouveautés 2025

- Elargissement de l'Escape Game « **Mission Aqua** »
→ MFR/IREO
- Conception d'un bar à eau
- Projet « **Incollables** »
- « **Médiation** » littoral
- Création de supports vulgarisés (lettres thématiques, clips vidéos...)
- **Presse** (articles, communiqués,...), BIM, panneau d'interprétation,...
- **Evènementiels 2025 à acter :**
 - CCPA : ?
 - CCPI : Estivent ? Fête des fleurs ?
 - CLCL : Forum de Ploudaniel ?





Littoral



- **« Médiation » littoral :**
 - macarons et pochoirs « ici commence la mer » sensibilisation des scolaires
 - animation de la campagne d'affichage « protection du littoral » et diffusion des vidéos (offices du tourisme, camping, centres équestres,...)
- **Enjeu baignade/plages :** ZAES (EPCI), fermeture de plages, profils de baignade, ...
- **Etude de réhabilitation de la décharge littorale de Plounéour-Trez (CLCL)**
- **Comité de suivi « réserve naturelle régionale » Guissény**
- **Lien acteurs :** Mairie Landunvez, association Beautifoul, EPCI,...



Saint-Renan
Des plaques signalétiques « Ici commence la mer »



DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL JEUNES, AVEC LES ÉLUS, PRÉSENTENT UNE PLAQUE « ICI COMMENCE LA MER » INSTALLÉE PRÈS DE LA Mairie, PLACE LÉON-CHEMINANT.



Suivi de la qualité des eaux à l'échelle du SAGE



- **Marché pluriannuel 2020/2024** à bons de commande via 1 groupement de commande à l'échelle du SAGE piloté par le SEBL (prestation confiée à LABOCEA)
- **Avenant à compter du 1^{er} novembre 2024 - > 31 janvier 2025**
- **Nouveau marché 2025/2028 : analyse des offres en cours**

ENJEUX : mise à plat du marché, intégration des enjeux émergents, nouveaux paramètres de suivis liés à l'AEP/quantitatif,...

- **CAO le 13 décembre**
- **Mise en place d'un système d'alerte pollution mail** (heures ouvrées) pour informer les territoires des dépassements de seuils + IDEM alertes littorales IFREMER (contaminations bactériennes)
- **A noter en 2025 :**
 - année du suivi en eau souterraine
 - paramètres bactériologiques désormais suivis par les EPCI
 - hausse tarifaire à prévoir
 - subventions attendues : 50% AELB

Paramètres suivis : nitrates, pesticides, phosphore (total et orthophosphate), matière organique, bactériologie (E.Coli, marqueurs sériques ponctuellement), débits,...

Marché – Suivis qualité de l'eau

- Organisatio
n générale
du marché

LOT 1 - Suivis de la qualité de l'eau déployés à l'échelle du SAGE du Bas-Léon

Volet 1 - RESEAUX DE SUIVIS FIXES DE LA QUALITE DE L'EAU DEPLOYES A L'ECHELLE DU SAGE DU BAS-LEON

PARTIE A - SUIVI FIXES DES VOLETS TRANSVERSAUX DU SAGE DU BAS-LEON

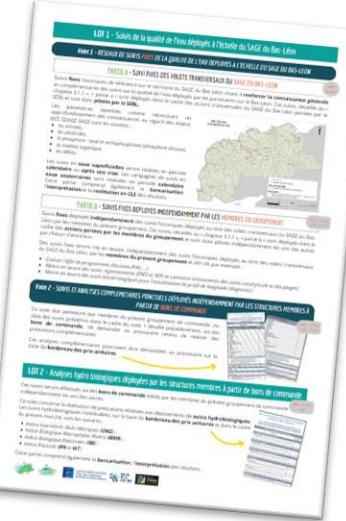
PARTIE B - SUIVIS FIXES DEPLOYES INDEPENDAMMENT PAR LES MEMBRES DU GROUPEMENT

Volet 2 - SUIVIS ET ANALYSES COMPLEMENTAIRES PONCTUELS DEPLOYES INDEPENDAMMENT PAR LES STRUCTURES MEMBRES A PARTIR DE BONS DE COMMANDE

SEBL, CCPA, CCPI, CLCL

LOT 2 - Analyses hydro biologiques déployées par les structures membres à partir de bons de commande

SEBL, CCPA, CCPI



→ Fiche récapitulative

- **VOLET 1**: Mise en place d'un *système d'alerte* en cas de dépassement des seuils

[Objet] : VIGILANCE - Qualité de l'eau

Un dépassement du seuil de vigilance pour le(s) paramètre(s) [...] a été observé au(x) point(s) [...].

Vous trouverez ci-joint les résultats d'analyses du(des) prélèvement(s) reçus le [...].

Cordialement,

<https://bretagne-environnement.fr/tableau-de-bord/nitrate-dans-les-cours-deau-bretons-analyse-de-l-evolution-annuelle-depuis-1995>

Paramètres	Seuil de vigilance	Objectifs du SAGE
Nitrate (NO_3^-)	50 mg/l	$\text{Q90} < 50 \text{ mg/l}$
COT	10 mg/l	-
Phosphore total	1 mg/l	$\text{Q90} < 0,2 \text{ mg/l}$
Orthophosphate (PO_4^{3-})	2 mg/l	$\text{Q90} < 0,5 \text{ mg/l}$
Pesticides	0,1 $\mu\text{g/l}$ (par substances) et 0,5 $\mu\text{g/l}$ (concentration cumulées)	0,1 $\mu\text{g/l}$ (par substances) et 0,5 $\mu\text{g/l}$ (concentration cumulées)
Bactériologie	2000 E.coli/ 100 ml	-



Etudes lancées en 2024 à poursuivre en 2025



→ **Mise à jour du profil conchylicole des Abers**
(enjeu bactériologique)

COPIL au 1er trimestre 2025

→ **Bancarisation des données quantitatives ressources besoins**
(mieux connaître le territoire & développer les connaissances)

COPIL le 20 Janvier 2025

→ **Etude « captages abandonnés »**
(évaluer les possibilités de remise en service)

Dernier COPIL le 21 Novembre 2024

→ **Etude de faisabilité d'un réaménagement des étangs eau brute/Prise d'eau**
Restitution début 2025

→ **Etude « marais rétro littoraux »**
(évaluation des possibilités, faisabilités, intérêt d'une réhabilitation avec mise en place d'un plan de gestion)

Terrain réalisé en novembre



Quantitatif

AMÉLIORER LES CONNAISSANCES
SUR LES RESSOURCES/BESOINS

1 enjeu pour notre territoire :
-> l'amélioration des connaissances

CONSTAT :

- territoire fléché non prioritaire par l'AELB → pas d'étude HMUC (Hydrologie – Milieux – Usages – Climat) mais un enjeu devenu prioritaire pour le territoire

■ 2024 :

- collecter, formaliser les données disponibles -> en régie

■ 2025 :

- Janvier : COPIL
- Poursuite du travail en régie + lancement d'une étude Hydrologie/Usages
- Amélioration des connaissances : mise en place de métrologie ?

OBJECTIF réviser le SAGE (2026) & contribuer à définir l'objectif des - 10% de prélèvements à horizon 2030 (travail confié aux CLE)

Enjeu quantitatif

AMÉLIORER LES CONNAISSANCES
SUR LES RESSOURCES/BESOINS

Plan de résilience

→ Etude de faisabilité de la remise en service de 6 captages abandonnés

- Groupement **LOG HYDRO** & **CYCL'EAU INGENIERIE**
« Etat des lieux, visites et diagnostics ouvrages et équipements présents »
- Dernier COPIL le Jeudi 21 Novembre
- Budget prévi. : **178 000 €**
Subventions : AELB 70 % CD29 10 %

Site de prélèvement	Nb et type d'ouvrage captant	Autorisation administrative	Potentiel de production et état de la connaissance	Qualité d'eau (nitrate)
Kéréloc / GOULVEN (ancien site de Plouider)	1 puits	Aucune autorisation	Aucun élément hormis le débit du trop-plein du puits mesuré à 17 m ³ /h le 28/06/2024	120 mg/l de nitrates en 2004 (dernière analyse connue)
Kerrigent / GUISSENY	2 puits	Aucune autorisation	Aucun élément	100 mg/l de nitrates en 1996 (dernière analyse connue)
la Gare / LE DRENNEC	1 puits et 1 forage	Aucune autorisation	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Données annuelles de production entre 1981 et 1993 ▪ Potentiel de production d'eau moins 80 000~100 000 m³/an 	>80 mg/l dans le mélange en 1994 (dernière analyse connue)
Poulloulan / PLOUGUERNEAU	1 système de 2 drains débouchant dans un regard de pompage	Aucune autorisation	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Données mensuelles de production entre 1988 et 1992. ▪ Potentiel de production d'eau moins 60 000~80 000 m³/an 	90~100 mg/l de nitrates en 2007 (dernière analyse connue)
Kerouen / LANNILIS	1 source et 1 puits	700 m ³ /j (DUP du 28/09/1971) / validité ?	Aucun élément hormis la mention d'une production de 440 m ³ /j en moyenne pendant l'étiage sévère de 1973	>60 mg/l en 2015 (dernière analyse connue)
Site de Feunteun ar Pell / LAMPAUL-PLoudalmézeau (ancien site de Ploudalmézeau)	2 puits	Aucune autorisation	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Données mensuelles de production entre 1988 et 1991 ▪ Potentiel de production de 100 à 200 000 m³/an 	>80 mg/l de nitrates en 1992 (dernière analyse connue)

Etude de faisabilité de la remise en service de 6 captages abandonnés

Poste	2024					2025								2026				
	Nov.	Déc.	Jan.	Févr.	mars	avr.	mai	juin	juil.	août	sept.	oct.	nov.	Déc.	Jan.	Févr.	Mars	Avril
Phase 1 : Réunion de présentation de la fin de l'étape 1																		
Phase 2 : Investigations de terrains / Inspection caméra des ouvrages captants																		
Phase 2 : Investigations de terrains / Analyses d'eau hautes eaux																		
Phase 2 : Investigations de terrains / Analyses d'eau basses eaux																		
Phase 2 : Investigations de terrains / Etude sommaire du bassin versant																		
Phase 2 : Investigations de terrains / Diagnostic des équipements de production																		
Phase 2 Point d'étape / présentation et validation des investigations approfondies pour préciser le potentiel de production du ou des sites retenus																		
<i>Option 1 : Investigations approfondies pour préciser le potentiel de production d'un site (dossier de déclaration et pompages d'essai en basses eaux)</i>																		
Phase 2 : Réunion de présentation des résultats des diagnostics / identification des ouvrages à retenir pour la phase 3																		
Phase 3 : Analyse technico économique des sites retenus																		
Phase 3 : Réunion de présentation des résultats																		





Enjeux quantitatif & milieu

AMÉLIORER LES CONNAISSANCES SUR LES RESSOURCES/BESOINS

Etude de faisabilité d'un réaménagement des étangs eau brute/Prise d'eau

Mission confiée aux bureaux d'étude **ICEO Envt & Biosferenn**

- Montant : **45 132 € TTC**
Financement 80% (70% AELB/10% CD29)
- Démarrage : **avril 2024**
- Terrain : été
- Phase 2 en cours : diag. et étude préliminaire
- Restitution : **début 2025**





Les sites à expertiser

Les secteurs identifiés pour l'étude

Etude de faisabilité de déploiement d'un plan de gestion sur un des marais rétro-littoraux du territoire

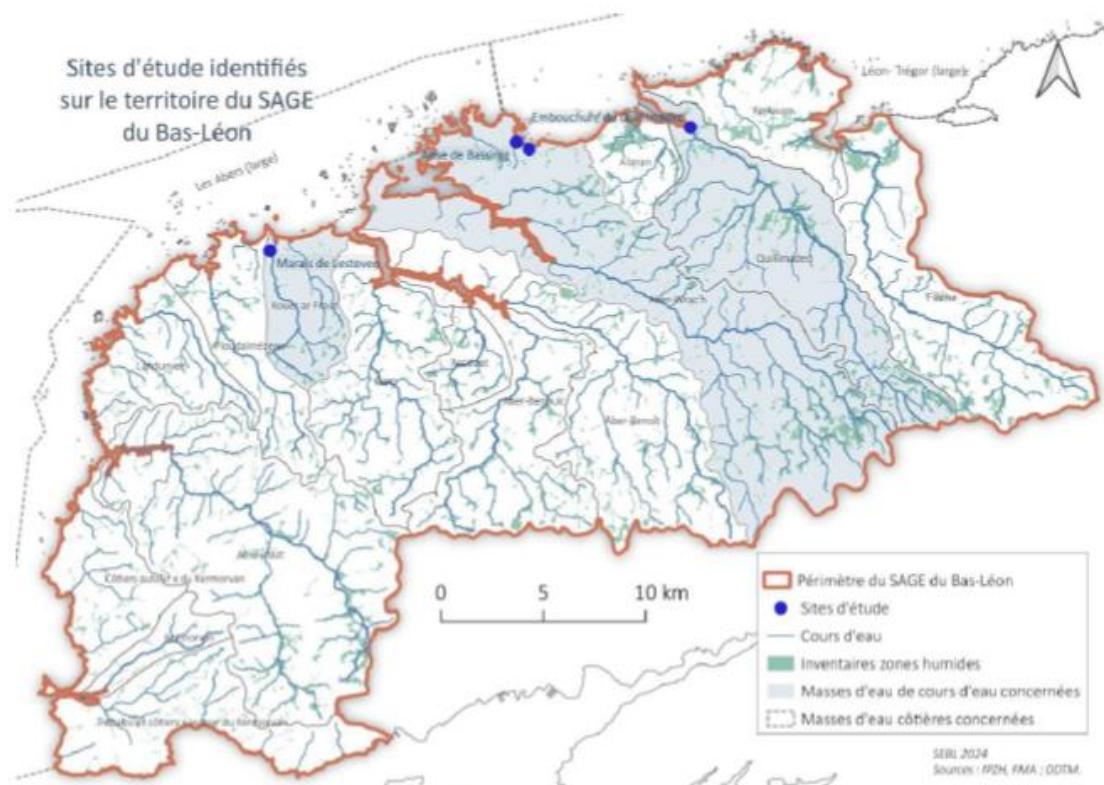
3 sites identifiés

- **L'embouchure du Quillimadec** (*Kerlouan et Guissény*)
 - **Les anses de Moguéran et Bassinig** (*Plouguerneau*)
 - **Le marais de Lesteven** (*Lampaul-Ploudalmézeau et Ploudalmézeau*)

→ Etude lancée en juillet pour 1 an

Prise d'un AP pour pénétrer sur les propriétés privées & courriers aux propriétaires

→ Rédaction d'une lettre d'info en 2025



Financement : Fonds verts (80%)

BE : Hydro Concept - Enveloppe : **36 372 € TTC**
OBJECTIF - > élaboration d'un plan d'action

Etude marais rétro-littoraux



Etude de faisabilité pour l'élaboration d'un plan d'actions sur un marais rétro-littoral sur le territoire du SAGE Bas-Léon

- Réaliser un **état des lieux** (synthèse bibliographique) et un **diagnostic** des sites pour évaluer la pertinence d'actions de restauration ;
- Identifier des **priorités d'action** et **1 site** à potentiel d'action sur les 3 secteurs à enjeux pré-identifiés.
- Définir un **plan d'actions** (gestion/restauration) sur le site retenu et évaluer la faisabilité de sa mise en œuvre.



	2024						2025												
	juin	juil	août	sept	oct	nov	déc	janv	fevr	mars	avr	mai	juin	juil	août	sept	oct	nov	déc
VOLET 1 : ETAT DES LIEUX ET DIAGNOSTICS POUR L'IDENTIFICATION D'UN SITE A POTENTIEL D'Actions																			
Réunion de lancement																			
Synthèse des données																			
Diagnostics approfondis des sites / Vols drones																			
Identification des priorités et du potentiel d'actions																			
Réunion restitution diagnostics																			
Rapport phase 1																			
VOLET 2 : ELABORATION D'UN PLAN D'Actions ET EVALUATION DE SA FAISABILITÉ																			
Élaboration de scénarios																			
Évaluation de la faisabilité socio-économique et pistes de gestion																			
Réunion restitution plan d'action																			
Rapport Phase 2																			
Réunion en CLE																			



- Bureau d'étude : **HYDRO CONCEPT**
- Réunion de lancement le **11 juillet 2024** à Lesneven et en visioconférence
- Démarrage du terrain : **début novembre**
- Echanges avec les propriétaires (lettre d'information) : 4 temps d'échange (téléphone ou présentiel) pour plus d'info sur l'étude.



GIEP & Economies d'eau



3 rencontres en 2024 : Juillet (salle) – Septembre (Terrain : ex. d'une commune rurale - Lesneven) – Octobre (Terrain : ex. d'une commune urbaine - Brest)

En 2024 : sensibilisation collective pour faire monter en compétence via des retours d'expériences

Les PISTES pour 2025 :

- **Accompagnement des collectivités** -> rôle d'initiateur/facilitateur, recherche de financements, veille appels à projets, mises en relation & partenariats (CD29/Redagio/AELB/...)
- **Projet Economie d'eau à développer** : projets EPCI, sensibilisation commune
- **Communication-sensibilisation** (*grand public, collectivités, entreprises, tourisme, industries, ...*)
- **Pilotage d'atelier « cas pratiques »** avec paysagistes/BE/aménageurs
- **Emergence d'un COTECH** avec les services instructeurs sur les projets d'aménagement & urbanisme/aménageurs/entreprises du TP
- **Lien CCI industries sur GIEP en // de la démarche Ecod'o**
- **Volet agricole** : enjeu des serres (GIEP et éco eau)

Des projets à l'échelle du SAGE ?

- Lesneven : gestion des eaux pluviales/désimperméabilisation
- Commune de Plouguerneau : réaménagement du bourg
- Kernilis : aménagement de la vallée de Carman (pluvial/bassin)
- Plougonvelin : désimperméabilisation d'une cour d'école
- Lannilis : CD29/collège pilote
- Plabennec : réflexion Eco quartier,...

- > Lien fort avec la réflexion sur l'enjeu quantitatif : objectif -10% prélèvements



Moyens au SEBL

- > toutes thématiques confondues

	SAGE	CTU-trans	CTU-AW	CTU VMA AW/F/Q	BB anim	BB trx	APTVB	VL/intra	Filière	AEP	Total
Clément LE JEUNE				1							1
Elisa BOUVAIS		0,2			0,2	0,5	0,1				1
Yann GOUEZ					0,15	0,15	0,3	0,1	0,3		1
Denis LE HIR		0,85	0,15								1
Jasmine JAOUEN	0,2	0,3					0,1			0,2	0,8
Marie KOPP		0,5					0,1			0,4	1
Michele ABHERVE	0,5									0,5	1
Mélanie BARIC	0,8										0,8
Charlotte CARIOU		1									1
Sébastien MERCELLE			0,1				0,1			0,8	1
Valérie HORYNIECKI										1	1
Emmanuella METINHOUE										1	1
Aurélie RICHARD										0,83	0,83
Renfort agricole		0,5	0,2								0,7
Stagiaire							0,4				0,4
Renfort PGSSE ressource										0,7	0,7
Flavia EOZENOU										1	1
Françoise DAMIEN										1	1
Noémi DEBAT										1	1
total subventionné SAGE/CTU/BB	1,5	3,35	0,45	1	0,35	0,65	1,1	0,1	0,3	0	8,8
total	1,50	3,35	0,45	1,00	0,35	0,65	1,10	0,10	0,30	8,43	17,23



Les évolutions en 2025



POUR INFORMATION

- **Départ en retraite de Jonas LE MOAL** (Conseiller agricole)
- **Congé maternité d'Aurélie RICHARD** (Chargée missions GIEP/Economie d'eau) → **fin février 2025**

LES BESOINS

- **CLCL : contribution SEBL à la démarche PGSSE** sur 3 ressources
= > Besoin Renfort PGSSE Ressource

LES CONTRATS

- **Prolongation des contrats de projet** : d'Aurélie (chargée missions GIEP/Economie d'eau), d'Emmanuella (chargée projet AEP) et de Charlotte (chargée mission qualité eaux & milieux)
- **Temps partiel de droit d'Aurélie** (80 % à compter de mars)
- **Recrutement renfort agricole à compter de juin 2025** à minima pour 1 an → 2025 = 0,7 ETP / 2026 = 1 ETP
- **Recrutement d'un stagiaire pour le volet APP biodiversité**



Contexte financier



AELB - Orientations 12^{ème} programme

- Enjeux : PPC prioritaires, volet quantitatif, BV algues vertes, masses d'eau proche du bon état, solutions fondées sur la nature
- Pas d'évolution des taux d'aides sur le financement des postes :
 - **60 % CTU et VMA**
 - **70 % Animation SAGE**
- VMA : baisse des taux pour les travaux en liste 2 (25% au lieu de 50%)
- ME en BE = pas de subventions VMA -> Aber Benoît et Aber Wrac'h
- Agricole : Quid des financements hors captages prioritaires ?

→ **Dépôt des demandes de financement reportées au 1^{er} trimestre pour l'AELB**

CONSEIL DEPARTEMENTAL

- Fin des financements généraux
- Financement VMA via appel à projet : pas d'information à ce jour sur une reconduction en 2025

CONSEIL REGIONAL

- Pas de nouveautés/Pas de compensation AELB
- Fin financement des ME en BE pour le VMA
- Aide sur étude Hydrologie/usages ?
- **Dépôt des demandes de financement avant 31/12/24**



Budget prévisionnel 2025

VOLETS TRANSVERSAUX

Montants 2023 & 2024 pour mémoire



SAGE DU BAS-LEON PROGRAMME PREVISIONNEL 2025		Enveloppe prévisionnelle	ETP dédié	Coût affecté à l'animation	Coût affecté aux actions	Taux prévisionnel de subvention	Montant des subventions attendues	Reste à charge prévisionnel affecté aux collectivités	
COORDINATION ET ANIMATION DE LA MISE EN ŒUVRE DU SAGE	Animation- Coordination du SAGE	55 500	0,80	55 500		80%	44 400	11 100	
		11 825	0,20	11 825		80%	9 460	2 365	
	Secrétariat	25 750	0,50	25 750		80%	20 600	5 150	
	Frais de fonctionnement liés aux ETP affectés à la mise en œuvre de l'animation du SAGE	12 000		12 000		80%	9 600	2 400	
	Etude SAGE - Pré HMCU > prestations	100 000			100 000	60%	60 000	40 000	
	<i>Sous Total</i>	205 075	1,50	105 075	100 000	70,2%	144 060	61 015	
VOLETS TRANSVERSAUX	Coordination - Animation - suivi études CTU > animation SEBL	21 338	0,30	21 338		70%	14 936	6 401	
	Communication générale - Sensibilisation > animation SEBL	25 550		25 550		60%	15 330	10 220	
	> prestations	22 000	0,50		22 000	67%	14 800	7 200	
	Education à l'environnement	5 000		inclus dans animation communication/sensibilisation		5 000	70%	3 500	1 500
	Pollutions diffuses : volet agricole > animation SEBL	81 600		81 600		65%	53 040	28 560	
	> prestation externalisée, analyses PPC, achat de semence, ...	30 000	1,55		30 000	64%	19 200	10 800	
	ZH/Qeau > animation et frais fct	53 000	1,00	53 000		60%	31 800	21 200	
	Appel à projet biodiversité-TVB	60 000	0,7 + stage	45 000	15 000	80%	48 000	12 000	
	Piégeage des espèces nuisibles	7 500	Inclus VMA		7 500	0%	0	7 500	
	Suivi de la qualité des eaux	60 000		inclus dans l'animation du SAGE		60 000	50%	30 000	30 000
<i>Sous Total</i>		365 988	4,05	226 488	139 500	63,0%	230 606	135 381	
TOTAL		571 063	5,55	331 563	239 500	65,6%	374 666	196 396	

	2024	551 575	5,90	350 899	200 500	70,4%	388 160	163 415
Pour mémoire budget 2023 :		478 719	4,85	299 406	179 313	69,6%	333 283	145 436



Participations des collectivités

		CLCL	CCPA	CCPI	BM	CAPLD	Syndicat Pont an Ills	St Vougay	Plounevez-Lochrist	Treflez	HLC	CCPLandI
							Bodilis / Plougar / Plouneventer / St Dernier / St Séniauc / Lanhouameau					
PARTICIPATIONS 25												
Coordination/Animation (participation SAGE)	12 721 €	17 903 €	20 800 €	5 433 €	1 209 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	1 101 €	1 849 €
Pour mémoire prévi 2024	5 607 €	7 892 €	9 168 €	2 395 €	533 €	0 €	0 €	0 €	0 €	485 €	815 €	61 015 €
Volets transversaux (via convention)	28 225 €	39 724 €	46 151 €	12 056 €	2 682 €	5 221 €	60 €	42 €	1 223 €	0 €	0 €	135 381 €
Prévi 2025 dans conventions 2020-2025	16 699 €	23 503 €	27 306 €	7 133 €	1 587 €	3 089 €	35 €	25 €	723 €	0 €	0 €	80 100 €
Pour mémoire prévi 2024 via avenant	28 462 €	40 058 €	46 539 €	12 157 €	2 704 €	5 265 €	60 €	42 €	1 233 €	0 €	0 €	136 520 €



Programmes VMA 2025

BV Quillimadec

hors étang du pont

		2025						
QUILLIMADEC			Budget	AELB		CD29	Région	
<i>animation</i>	0,4	23 400,00 €	60%	14 040,00 €	0%	0,00 €	20%	4 680,00 €
<i>entretien</i>	Entretien de rivière	5 000,00 €	0%	0,00 €	0%	0,00 €	0%	0,00 €
<i>étude</i>	Etude de dimensionnement Manoir de Quillimadec (Coat Daniel - Ploudaniel)	en interne						
<i>travaux</i>	<i>petite continuité</i>							
	<i>grande continuité</i>							
	<i>restauration hydromorpho</i>							
<i>indices piscicoles</i>		2 000,00 €	50%	0,00 €	0,00%	0,00%	0%	0,00 €
<i>Autres actions</i>	Etang du pont							
TOTAL		30 400,00 €		14 040,00 €		0,00 €		4 680,00 €

total programme 30 400,00 €

total subventions

potentielles 18 720,00 €

reste à charge collectivités 11 680,00 €



	prévi réajusté 2025	convention 2020-2025
95,00%	CLCL (+ CCPLD)	11 096,00 €
5,00%	CCPLandivisiau	584,00 €
	11 680,00 €	23 711,00 €

à la baisse



Programmes VMA 2025

BV Flèche

		2025						
FLECHE		Budget	AELB		CD29		Région	
<i>animation</i>	0,4ETP	23 400,00 €	60%	14 040,00 €	0%		20%	4 680,00 €
<i>entretien</i>	Entretien de rivière	5 000,00 €	0%	0,00 €	0%		0%	0,00 €
<i>étude</i>	Etude de dimensionnement sur Le Bouillard à ST Derrien (trx 2026)	13 000,00 €	50%	6 500,00 €	0%		20%	2 600,00 €
travaux	<i>petite continuité</i>							
	<i>grande continuité</i>	Morizur à St Méen-Plounéventer (liste 2)	98 000,00 €	70%	68 600,00 €	0%		0%
	<i>restauration hydromorpho</i>							
<i>indices piscicoles</i>		2 000,00 €	50%	1 000,00 €	0%		0%	0,00 €
<i>Autres actions</i>								
TOTAL		141 400,00 €		90 140,00 €				7 280,00 €

total programme 141 400,00 €
 total subventions potentielles 97 420,00 €
 reste à charge collectivités 43 980,00 €

	prévi réajusté 2025	convention 2020-2025
43,50%	CCPLandivisiau	19 131,30 €
30,00%	HLC	13 194,00 €
26,50%	CLCL	11 654,70 €
	43 980,00 €	18 800,00 €

à la hausse



Programmes VMA 2025

BV Aber Wrac'h

		2025							
AW			Budget	AELB		CD29		Région	
	<i>animation</i>	0,2 ETP	11 700,00 €	0%	0,00 €	0%	0,00 €	0%	
	<i>entretien</i>	Entretien de rivière	5 000,00 €	0%	0,00 €	0%	0,00 €	0%	0,00 €
	<i>étude</i>	Contact/planification travaux Grouaneg remise à ciel ouvert	en interne						
travaux	<i>petite continuité</i>								
	<i>grande continuité</i>								
	<i>restauration hydromorpho</i>	Accompagnement morpho ruisseau vallée de Carman	10 000,00 €	0%	0,00 €	0%	0,00 €	0%	
	<i>indices piscicoles</i>		2 000,00 €	0%	0,00 €	0%	0,00 €	0%	
	<i>Autres actions</i>	* Vallée de Carman = Sentier pédagogique ZH/rivière * Appui étude prise d'eau Baniguel	en interne						
	TOTAL		28 700,00 €		0,00 €		0,00 €		0,00 €
			17 000,00 €						

total programme 28 700,00 €
 total subventions potentielles 0,00 €
 reste à charge collectivités 28 700,00 €

	prévi réajusté 2025	convention 2020-2025
0,545 CCPA	15 641,50 €	5 831,50 €
0,345 CLCL	9 901,50 €	3 691,50 €
0,11 CAPLD	3 157,00 €	1 177,00 €
	28 700,00 €	10 700,00 €

à la hausse





Programme Aber Wrac'h hors VMA

	Prévi 2025		Estimation subventions prévisionnelles 2025			Reste à charge 2025 SEBL
	BUDGET 2025	ETP	AELB	Région	CD29	
Animation générale, coordination, étude, SIG, secrétariat				CTU		
Financement du reste à charge sur le prix de l'eau	12 200 €	0,1	50%	0%	0%	50 %
	18 520€	0,35	50%	0%	0%	50%
	TOTAL	30 720€	0,45	50%		50%

Accords des financeurs attendus au premier semestre 2025



**Volets pilotés
par la CCPA -> Programme 2025**



**Volets pilotés
par la CCPI -> Programme 2025**

AVIS DE LA CLE





Carrière Kerguillo

Ploudalmézeau - Plourin

Retour des services de l'Etat/DREAL/Unité Départementale du Finistère sur la prise en compte avis CLE carrière Kerguillo suite à l' AVIS de la CLE du 20/10/2023 pour le renouvellement de l'autorisation d'exploiter - Carrière Kerguillo à Kergonan-Bian PLOUDALMEZEAU PLOURIN

- **FIN D'INSTRUCTION** - > rapport proposant le renouvellement de l'autorisation d'exploiter en phase signature

Prescriptions (articles 2.3, 4.1. à 4.3.) devant répondre aux demandes formulées par la CLE :

- La fréquence mensuelle pour les analyses n'a pas été retenue mais une fréquence trimestrielle est proposée soit un doublement des fréquences actuelles
- Demande d'ajout d'analyses sur tous les paramètres et non uniquement sur les MES + I2M2 en biannuel amont/aval
- Un bilan annuel sera transmis à la CLE

C'est la 1^{ère} fois que nous recevons un retour des services de l'Etat à l'issue d'1 avis de CLE



Projet Eolien Plouvien

> Démantèlement - Renouvellement

Concertation préalable du 29 mai au 12 juin 2024

- Concertation préalable projet de nouveau parc éolien de Plouvien → 8 éoliennes de 99 mètres remplacées par 3 + grandes
- Propriétaires : Ventient Energy/Q Energy France
- Décision du Conseil d'État de décembre 2023 suite à l'annulation du permis de construire par la cour administrative d'appel de Nantes 1 an plus tôt
- 6 des 8 éoliennes sont à l'arrêt depuis 07/2023

OBJECTIFS :

- Régulariser administrativement de l'utilisation des éoliennes 1 et 2
- Renouvellement du parc (démontage prévu en 2026 + construction de 3 nouvelles machines + grandes : 125 m (bout de pales) contre 99 m pour une puissance unitaire de 2/3 MW)
- Dépôt de permis en juillet - Volonté d'aboutir en 2028

31/05/2024 08:57

Le Telegramme

Plouvien

On en sait plus sur le projet de nouveau parc éolien



DES QUESTIONS ONT ÉTÉ POSÉES PAR LE PUBLIC, MERCREDI, À FLORENT BOISNAULT. ELLES SERONT INSCRITES DANS LE DOSSIER DE CONCERTATION PRÉALABLE.

Ça y est : depuis ce mercredi, la concertation préalable au sujet du projet de nouveau parc éolien de Plouvien est lancée. Les huit éoliennes de 99 mètres devraient être remplacées par trois machines. plus

=> Sollicitation QENERGY



Projet Eolien Plouvien

A) Etat des lieux du parc éolien

	Parc éolien existant	Parc éolien prévisionnel
Situation	Commune de Plouvien	
	8 éoliennes sur des zones humides répertoriées par le SAGE depuis 2014	Raccordement d'une seule éolienne sur une zone humide
	Proche d'une Zone Spéciale de Conservation d'un Site Natura 2000 (« Aber Benoit, Aber Wrac'h – FR5300017). Proche d'une Zone de Protection Spéciale (ZPS) d'un Site Natura 2000 « Oiseaux » (« Iles de Trévors – FR5310054)	
	Seules 2 éoliennes respectent la distance de 500m des habitations	Respect des 500m minimum de distance des habitations (C.env., art. 515-44)
Caractéristiques des éoliennes	Nombre : 8 éoliennes Hauteur totale : 99 m Mise en service : 2007	Nombre : 3 éoliennes Hauteur totale : 125 m Dimension des pales : 40 m Puissance totale : 6-9 MW

Localisation des éoliennes sur la commune de Plouvien, des zones humides effectives et potentielles





Consultation juridique LGP

- Projet de démantèlement des éoliennes sur les zones humides
- Projet de renouvellement du parc éolien, impactant les ZH notamment en raison du raccordement

Récapitulatif du cadre réglementaire applicable aux projets

• DÉMANTÈLEMENT :

- 1/ Il revient au Préfet de décider du démantèlement du parc éolien existant
- 2/ Il existe une obligation de démantèlement de la totalité des fondations et une obligation de remise en état du site

• RENOUVELLEMENT :

- 1/ Le projet entre dans le cadre d'une modification substantielle du parc due au déplacement de deux éoliennes → demande d'autorisation environnementale

- Dépôt d'un dossier unique (1 autorisation environnementale) pour les 2 composantes du projet (plusieurs volets dont le volet ICPE et le volet Loi sur l'eau).

- 2/ Rappel du processus de la demande d'autorisation environnementale :

- ✓ Le processus comprend 3 phases (phase préalable → phase de demande → phase d'instruction)
- ✓ Contenu de la demande : Un volet ICPE : formulaire Cerfa, documents visés par le Code de l'environnement (C.env.), étude d'impact, étude de dangers, enquête publique



Projet Eolien Plouvien

De nombreux contrôles seront exercés dans le cadre de l'instruction de la demande d'autorisation environnementale ce qui imposera au porteur de projet de réduire au maximum les incidences du projet sur l'environnement
/!\ si les incidences demeurent trop négatives -> projet refusé

1/ Contrôle de la compatibilité de l'autorisation environnementale avec le SAGE : à priori, le Préfet devrait considérer que le projet est compatible avec le SAGE au vu de son intérêt général

2/ Contrôle par la CLE : depuis 2023, l'avis de la CLE n'est plus obligatoire pour les projets ICPE et n'est pas requis dans le cadre de déclaration Loi sur l'eau. Si la CLE est saisie à titre facultatif et qu'elle rend un avis défavorable le préfet pourra en tenir compte (même s'il ne s'agit pas d'un avis conforme)

3/ Contrôle de l'autorité environnementale (AE) : l'AE se prononce sur la suffisance et le caractère adapté ou non des mesures ERC prévues sur le projet. **Avis pas conforme**. Le Préfet devra se prononcer au vu de cet avis sur la possibilité d'accorder ou non l'autorisation en veillant à ce que l'objectif d'absence de perte nette de biodiversité soit atteint du fait des mesures prises par le porteur de projet pour éviter/réduire/compenser (ERC) les impacts du projet sur l'environnement

4/ Le projet ne pourra enfin être autorisé que s'il respecte les conditions prévues pour l'octroi de la dérogation espèces protégées. → avis (**non conforme**) du Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel :

- Condition 1 : Raison impérative d'intérêt public majeur → Porteur de projet d'énergie renouvelable est dispensé de démontrer cette condition si les critères du Code de l'énergie sont remplis
- Condition 2 : Absence de solution alternative suffisante → Scénarios envisagés : il reviendra aux Préfet/CSRPN de trancher si cette condition est satisfaite
- Condition 3 : Ne pas nuire au maintien des populations des espèces → Pistes de compensation prévues face à l'impact ZH. Il revient aux Préfet/CSRPN d'étudier si les mesures ERC répondent à cette condition



Projet Eolien Plouvien

→ Mesures de compensation envisagées :

- Amélioration de la gestion des prairies + mise en place de mesures de protection, restauration et gestion de plusieurs surfaces situées à proximité du tracé (pistes de compensation locales : reconversion de cultures en prairies humides ou de changement de mode de gestion)
- Pour la traversée du câble HTA en ZH : bouchons d'argiles prévus afin d'éviter un effet de drainage. **Il reviendra à l'autorité environnementale d'examiner si les mesures d'évitement, de réduction et de compensation prévues dans l'étude d'impact sont satisfaisantes ou non**

→ Au regard de l'avis rendu par le CSRPN demandé dans le cadre de l'instruction de la partie du dossier dérogation espèces protégées le **préfet pourra apprécier si les conditions cumulatives de la dérogation espèces protégées sont ou non remplies et si la dérogation espèces protégées peut être ou non accordée pour le projet de renouvellement**



Consultation AELB du public : projet

« Stratégie d'évaluation des volumes prélevables 2024/2027 du bassin Loire-Bretagne »

- Consultation préalable du public sur le projet **lancée le 19 octobre**
- Pilotage : Préfète coordonnatrice de bassin Loire-Bretagne
- Réponses attendues au 1^{er} décembre/**Report au 15 décembre inclus**
- Informations et modalités de participation accessibles sur le site de la DREAL Centre Val de Loire : <https://www.centre-val-de-loire.developpement-durable.gouv.fr/strategie-d-evaluation-des-volumes-prelevables-du-a4906.html>

→ **Décret 2021-795 du 21 juin 2021** relatif à la gestion quantitative de la ressource en eau et à la gestion des situations de crise liées à la sécheresse d'une part et le décret 2022-1078 du 29 juillet 2022 relatif à la **gestion quantitative de la ressource** en dehors de la période de basses eaux ont renforcé le rôle du Préfet coordonnateur de bassin

Avis SAGE Blavet & Baie de St-Brieuc : les CLE demandent que l'étude socio-économique, telle qu'indiquée dans la stratégie, soit optionnelle et non obligatoire !



« Stratégie d'évaluation des volumes prélevables 2024/2027 du bassin Loire-Bretagne »

Cadre méthodologique → analyses Hydrologie-Milieux-Usages-Climat (HMUC)

La définition des volumes prélevables et leur répartition par usage s'appuient sur les conclusions des études HMUC durant la périodes des basses eaux.

A noter que l'évaluation des volumes pouvant être disponibles pour les usages anthropiques hors périodes de basses eaux, est également préconisée dans les études HMUC.

La stratégie précise que la définition des volumes prélevables et leur répartition par usage par la CLE s'appuient sur une **analyse multicritères basée sur des indicateurs socio-économiques et d'incidences environnementales**.

Concernant le rôle des acteurs, notamment celui de la CLE

Le rôle de la CLE et sa nécessaire mobilisation sont réaffirmés pour proposer au Préfet le scénario le plus pertinent en matière de volumes prélevables.

Concernant les territoires identifiés comme prioritaires pour la période 2022-2027 pour la réalisation des études HMUC → ceux en déséquilibre quantitatif/équilibre quantitatif très fragile tels les Zones de répartitions des eaux (ZRE), les territoires relevant des dispositions 7B3 7B4 et 7B5 du SDAGE LB + certains territoires relevant de la disposition 7B2

Le Bas-Léon n'est pas identifié comme territoire prioritaire pour la période 2022-2027



Cadre méthodologique

Il est demandé que **les volumes prélevables et leur répartition par usage**, qui seront validés par la CLE et proposés au Préfet, **s'appuient également sur une étude socio-économique**. Or, le guide HMUC stipule :

- 1) qu'une telle analyse est « possible » et non « indispensable »,
- 2) que les **paramètres socio-économiques doivent être pris en compte** lors de la définition des volumes prélevables (VP) par la CLE.

Une étude HMUC dresse des constats **factuels** afin d'anticiper/réduire, autant que possible, les conséquences, en permettant une **gestion partagée de la ressource**. Ainsi, les volumes prélevables déterminés par les acteurs, via **compromis**, permettront d'adapter les activités humaines à ces baisses de débits, en **réduisant notamment les prélèvements**.

A noter que pour la mise en oeuvre en 2030 de la trajectoire de sobriété, prévoyant une réduction des prélèvements de 10 %, et devant être discutée au sein des CLE, il n'est pas prévu de l'accompagner d'une analyse socio-économique, ce qui paraît contradictoire avec la présente stratégie

→ **Craintes : complexifier le processus rendant une prise de décision + difficile (étude socio-économique = incertitudes) + retarder la mise en oeuvre effective d'une baisse des prélèvements qu'il importe pourtant de prévoir rapidement**



Moulin du Roudous

Moulin du Roudous - 29860
PLOUVIEN

Date de l'accusé de réception
du dossier : 17/10/2024

Numéro d'AIOT : 0100057810

Echéance de réponse est fixée
au : **21/12/2024**

Saisine officielle de la CLE

**CCPA associée depuis le
début au projet**



**Direction de la coordination
des politiques publiques
et de l'appui territorial**

Quimper, le 5 novembre 2024

Bureau des installations classées
et des enquêtes publiques
Affaire suivie par : Camille Courouve
Tél : 02 90 77 22 01
Courriel : camille.courouve@finistere.gouv.fr

LE PRÉFET

à

Monsieur le président
de la CLE du SAGE du Bas-Léon

OBJET : autorisation environnementale relative au projet de rétablissement de la continuité écologique de la pisciculture du Moulin Roudous à Plouven

P. J. : un dossier dématérialisé

La SARL Moulin du Roudous a déposé une demande d'autorisation environnementale en vue de la réalisation du projet rappelé en objet.

Dans ce cadre et conformément aux dispositions de l'article R.181-22 du code de l'environnement, je vous transmets ce dossier pour avis de la commission locale de l'eau du SAGE du Bas-Léon.

Je vous précise qu'en application de l'article R.181-33 du même code, cet avis doit me parvenir dans un délai de 45 jours, à défaut, il sera réputé favorable.

*Pour le préfet,
Le chef de bureau,*

Stéphane Schlick



Contexte

SARL moulin du Roudous Plouvien (à 2 km de l'estuaire)

ENJEUX : Rétablissement de la continuité écologique sur l'Aber Benoit + limiter les crues

Régularisation administrative de la pisciculture du Roudous

- **Projet soumis à autorisation environnementale** en raison du prélèvement d'eau superficielle dans un cours d'eau (capacité totale maximale supérieure à 5 % du débit du cours d'eau)
- Pisciculture aménagée entre 1971 et 1976 (**SARL créé le 01/08/2020**)
- Exploitation **extensive** de truites arcs-en-ciel : l'élevage tend vers l'obtention d'un label « bio » à court terme (faible densité de truites, alimentation d'origine biologique...). L'exploitation ne consiste pas à la reproduction/élevage des truites mais à la **préparation des truites adultes provenant d'un autre élevage pour l'abattage, la transformation et la commercialisation**
- **Production projetée (6,4 tonnes par an au maximum) = nettement + faible qu' auparavant** -> les 2/3 des bassins existants ne seront plus utilisés
- Pas d'extension prévue hormis la modification de la prise d'eau induite par les travaux de restauration de la continuité écologique
- **Hauteur de chute est de l'ordre de 1m**
- Il n'y a plus d'usage en lien avec l'usage historique du moulin reconvertis en habitation



Contexte

L'Aber Benoit est **classé en liste 1** (cours d'eau où aucune autorisation/concession ne peut être accordée pour la construction de nouveaux ouvrages s'ils constituent un obstacle à la continuité écologique)

+ classement en **zone d'actions prioritaires anguilles** -> des actions doivent être mises en œuvre pour la **préservation de cette espèce, classée en danger critique d'extinction**

- Les **pressions** : causes de risque de non atteinte du bon état écologique sur l'Aber Benoit sont les **modifications morphologiques du cours d'eau + obstacles à l'écoulement de l'eau**
- La rivière en amont de la digue présente un **écoulement lentique, fonds sableux colmatés** et des **hauteurs d'eau importantes**, configuration qui **favorise l'accumulation de sédiments et une uniformisation des habitats aquatiques** (pas favorables aux espèces)
- les **ouvrages hydrauliques bloquent le transit sédimentaire**
- la **faible densité piscicole** = conséquence des problèmes de continuité écologique liés aux différents ouvrages hydrauliques barrant le cours de l'Aber Benoit. Les inventaires piscicoles de 2018 et 2020 font acte de la présence de **Truite de mer, Truite fario, et de Saumon atlantique**. **Le moulin du Roudous est le 4^{ème} ouvrage faisant obstacle à la continuité écologique sur l'Aber Benoit à partir de la mer.**



Enjeux

- **Restauration de la continuité écologique et modification des ouvrages de prélèvement d'eau de la pisciculture**
 - Les ouvrages hydrauliques au droit du pont d'accès au moulin (**déversoir et batardeaux**) permettent de **rehausser la ligne d'eau** en amont de la digue du moulin + **1 prélèvement d'eau gravitaire, en continu**, pour l'alimentation en eau de la pisciculture nécessaire au fonctionnement de la pisciculture (renouvellement d'eau, oxygénation...)
 - **Ouvrages recensés comme obstacles à la continuité écologique**
 - Lors des dernières crues hivernales, le niveau d'eau au droit du moulin du Roudous a atteint des niveaux d'eau critiques, entraînant des **inondations** au niveau du moulin
 - **Gestion des batardeaux lors des crues est dangereuse**

OBJECTIFS :

- Restaurer la continuité écologique et sédimentaire
- Limiter les risques d'inondation en période de crue et les manœuvres à risque
- Maintenir les possibilités de prélèvement d'eau pour les besoins de la pisciculture (modification des ouvrages prise d'eau)

+ **Assainissement** : dans le cadre de la vente de la maison - > mise aux normes



Projet

→ **SITUATION PROJETÉE :**

- Le pisciculture continuera à fonctionner uniquement avec les 3 bassins de 36 m² comme en situation actuelle
- Réflexion +en cours pour remblayer les 9 bassins piscicoles non exploités (150 m²)
- A terme, le pisciculteur souhaite réutiliser les bâtiments existants sur site afin de créer des chambres froides et un laboratoire de transformation des truites

→ Le propriétaire souhaite aménager le site pour **faciliter l'écoulement des crues**, tout en **maintenant l'alimentation en eau de la pisciculture**

- 1 rampe en enrochements dans le fond de lit en amont immédiat du pont
- 1 prise d'eau en rive droite (amont immédiat du seuil de la rampe) permettant d'alimenter en eau la pisciculture

→ **Actuellement, les ouvrages permettent de prélever entre 60 et 70 l/s d'eau (2 fois plus que les prélèvements prévus à l'issue du projet)**



Incidences

LES +

- ✓ **Incidence positive sur la section d'écoulement et sur l'écoulement des crues**
- ✓ **Les sédiments vont alimenter les habitats en aval tels qu'ils auraient dû le faire initialement**
- ✓ **Le projet aura une incidence positive sur l'hydromorphologie du cours d'eau.** Il permettra une restauration et une diversification du milieu, des écoulements et des habitats aquatiques.
- ✓ **Le projet permettra de restaurer une diversité d'habitats des rivières à truites, et le cortège d'espèces associés**
- ✓ Le rétablissement de la continuité écologique aura un effet positif sur la qualité de l'eau

LES -

- ✓ Les incidences du projet sur l'écosystème seront directes, mais temporaires et négligeables
- ✓ **Le risque temporaire de déclassement de la qualité de l'eau concerne essentiellement les paramètres MES et oxygène dissous**

→ L'exploitant conformément à la réglementation réalisera un suivi eau afin de surveiller les concentrations en polluants des rejets de la pisciculture mais également afin d'entretenir ses ouvrages hydrauliques + 1 suivi des milieux sera réalisé



Enjeu « intrusions salines »

Demande de Jean-Yves PIRIOU fin septembre

- Certains territoires côtiers s'inquiètent de la montée de l'eau salée dans les forages ou pompages d'eau douce. En effet le niveau de la mer monte. Le pompage important d'eau souterraine en zone littorale peut entraîner une montée du biseau salé dans ces nappes d'eau douce. Et ce phénomène est irréversible. Les communes côtières du Bas-Léon peuvent être concernées par ce phénomène. Qu'en est-il ? D'ailleurs, une étude HMUC, qui est nécessaire sur notre territoire comme ailleurs, pourrait le prendre en compte.

→ Journée d'information et d'échanges organisées le 05 décembre sur les intrusions salines (cadre : Plan de résilience sur l'eau/ABE)



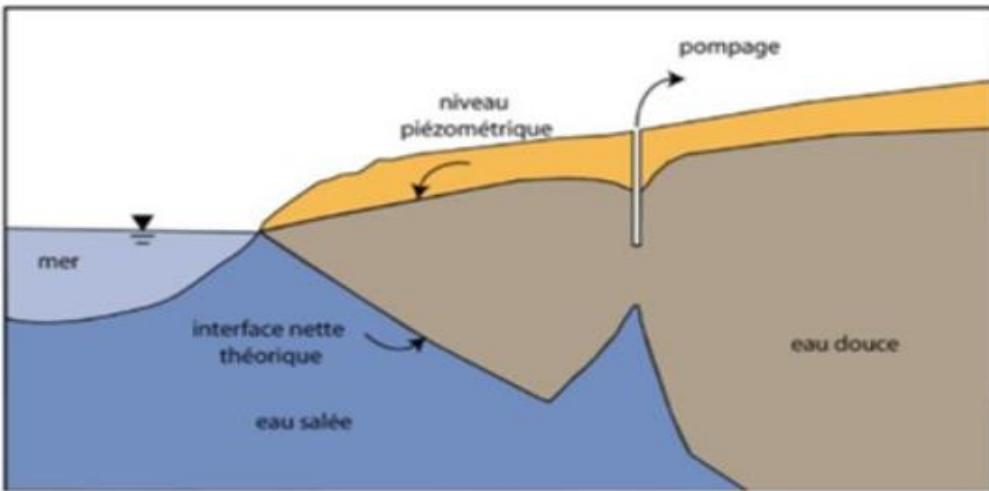
Enjeu « intrusions salines »

Objectif : Cette journée s'inscrit dans le cadre de l'axe 2 « Mieux gérer les ressources disponibles et explorer la possibilité de mobiliser de nouvelles ressources » du Plan breton pour l'eau.

Partage de connaissance sur le phénomène des intrusions salines, sur la sensibilité des aquifères côtiers bretons et sur l'adaptation des espaces rétro-littoraux dans un contexte de changement climatique.

- ➔ Contexte : réchauffement de la planète / élévation du niveau de la mer (en France, le niveau de la mer a augmenté de 0.2 m depuis 1900 = dilatation des océans/fonte des glaces)
- ➔ La montée du niveau marin est estimée entre 0.6 et 0.8 m d'ici 2100 (scénarios du GIEC)
- ➔ Les conséquences de l'intrusion saline auront des conséquences sur les écosystèmes côtiers, des impacts sur les activités humaines (agriculture, industrie, approvisionnement en eau potable et sur l'aménagement du territoire)
- ➔ Intrusions salines : processus irréversible

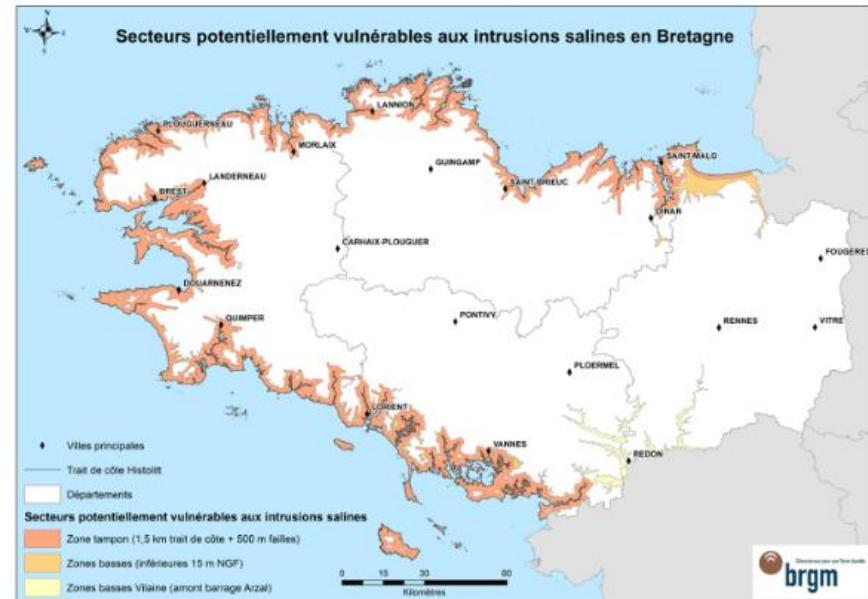
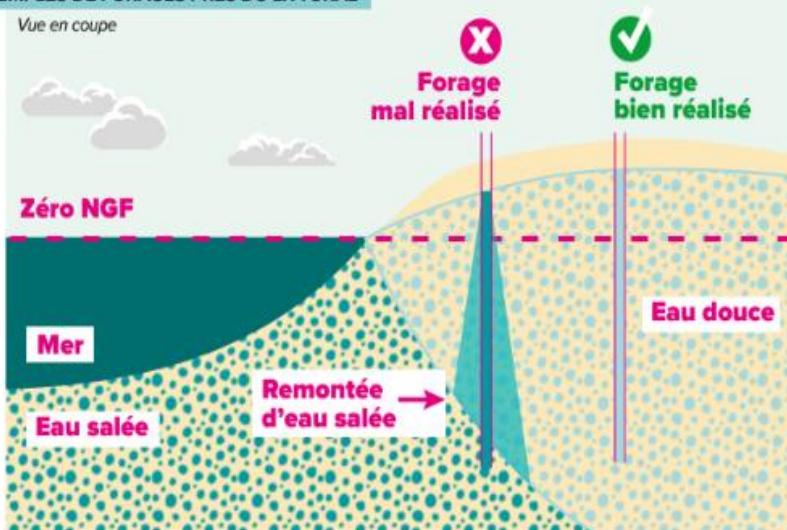
Enjeu « intrusions salines »



Influence d'un pompage sur le biseau salé
(Frissant et al., 2009)

EXEMPLES DE FORAGES PRÈS DU LITTORAL

Vue en coupe





CELTIC Interconnector



**Direction de la coordination
des politiques publiques
et de l'appui territorial**

- Réunion du comité de suivi CELTIC Interconnector de liaison électrique France - Irlande le 28 novembre (CCI de Morlaix)

Bureau des installations classées
et des enquêtes publiques

Affaire suivie par : Stéphane SCHLICK
Tél : 02 98 70 22 00
Mél : stephane.schlick@finistere.gouv.fr

LE PREFET
à
Destinataires in fine

Objet : Réunion du comité de suivi du projet Celtic Interconnector de liaison électrique France – Irlande
le 28 novembre 2024 à 14h30 – Site de la CCI de Morlaix

Pj : 2

Je vous prie de trouver ci-joint, le compte rendu de la première réunion du comité de suivi du projet CELTIC interconnector qui s'est déroulée le 21 mars 2024.

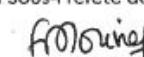
Je précise que lors de cette réunion, il avait été envisagé d'organiser la seconde réunion de ce comité le 12 novembre 2024 à 14h30 à la CCI de Morlaix.

Toutefois, en raison de contraintes calendaires, je vous informe que la seconde réunion de ce comité se déroulera le jeudi 28 novembre 2024 à 14h30 à la CCI de Morlaix - Aéroport de Morlaix Ploujean - salle des Conférences.

L'ordre du jour de cette réunion est joint à la présente lettre.

Je vous remercie de bien vouloir y participer ou de vous y faire représenter.

Il vous est possible, le cas échéant, de vous faire accompagner de toute personne ou expert qu'il vous semblera utile d'associer aux travaux du comité.

Le préfet,
Pour le Préfet,
La Sous-Préfète de Morlaix

Françoise PLOUVIEZ-DIAZ



Orléans, le 06 NOV. 2024

Liste des destinataires au verso

Consultation enjeux du bassin Loire-Bretagne du 25 novembre 2024 au 25 mars 2025

- **Enjeux et programme de travail pour la gestion de l'eau de 2028 à 2033**
- Projet des questions importantes & programme de travail pour la **gestion des risques d'inondation**
- Consultation **numérique**
- Documents disponibles en ligne :
<https://eauloirebretagne.limesurvey.net/QuestionnaireConsultationAssemblees2425>
- **Citoyens consultés jusqu'au 25 mai 2025**

→ CLE dédiée en mars ?

N/réf : DEP/n°40

Objet : Consultation sur les projets d'enjeux du bassin Loire-Bretagne du 25 novembre 2024 au 25 mars 2025

Mesdames les Présidentes, Messieurs les Présidents,

Une consultation sur les projets d'enjeux du bassin Loire-Bretagne est lancée du 25 novembre 2024 au 25 mars 2025 auprès de l'assemblée que vous présidez. Cette consultation concerne :

- le projet des « **Enjeux et programme de travail pour la gestion de l'eau de 2028 à 2033 du bassin Loire-Bretagne** » et son calendrier de travail,
- le projet des « **Questions importantes (enjeux) et programme de travail pour la gestion des risques d'inondation du bassin Loire-Bretagne de 2028 à 2033** », son calendrier, l'évaluation préliminaire des risques d'inondation et la liste des territoires à risques importants d'inondation.

Cette consultation, entièrement numérique, intervient en application du code de l'environnement¹ et vise à recueillir vos observations et propositions sur ces deux projets de documents.

Pour information, à la suite de la régionalisation des chambres consulaires, le présent courrier de saisine est adressé uniquement aux structures régionales concernées.

Nous vous invitons à faire parvenir vos délibérations avant le 25 mars 2025 via le formulaire disponible à l'adresse suivante : <https://eauloirebretagne.limesurvey.net/QuestionnaireConsultationAssemblees2425>

Les documents nécessaires à la consultation sont disponibles sur le site internet sdage-sage.eau-loire-bretagne.fr et au siège de l'agence de l'eau.

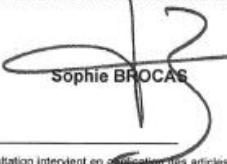
Les observations recueillies seront étudiées par le comité de bassin et les services de l'État qui établiront, à la suite de la consultation, une version définitive de ces deux documents pour les années 2028 à 2033. Ces documents s'imposeront à toutes les décisions publiques dans le domaine de l'eau, des milieux aquatiques et de l'aménagement du territoire.

Les services de l'agence de l'eau Loire-Bretagne et de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Centre-Val de Loire, coordinatrice du bassin, sont à votre disposition pour tout éclairage complémentaire.

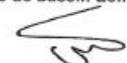
Nous vous invitons à faire connaître cette consultation dans votre collectivité ou assemblée et plus largement à relayer l'information vers **tous les acteurs et citoyens qui sont également consultés jusqu'au 25 mai 2025**.

Nous vous remercions par avance de votre contribution et vous prions d'agréer, Mesdames les Présidentes, Messieurs les Présidents, l'expression de notre sincère considération.

La Préfète de la région Centre-Val de Loire,
coordonnatrice du bassin Loire-Bretagne


Sophie BROCAS

Le Président
du comité de bassin Loire-Bretagne



Thierry BURLOT

¹ Cette consultation intervient en application des articles L212-2 et L566-11 du code de l'environnement.



DECRET SAGE

n° 2024-1098 du 2 décembre 2024 relatif aux SAGE

Art. 2 :

→ Lors de la procédure de révision totale prévue par l'article R. 212-44-2, le préfet responsable de la procédure de révision **peut modifier le périmètre** existant du SAGE

Art. 3 :

→ La CLE désigne parmi ses membres **1 ou plusieurs vice-présidents, dont au moins 1 appartenant au collège prévu au 1.**

Art. 4 :

→ « **1 seul mandat** » remplacés par « **plus de 2 pouvoirs** »

→ Le **président, les VP ou, le cas échéant, leur représentant, peuvent prétendre, sur présentation de pièces justificatives, au remboursement des frais de transport et de séjour qu'ils engagent à l'occasion de déplacements pour assurer la représentation de la CLE** par la personne morale qui assure les missions prévues par l'article R. 212-33.

Art. 5 :

→ **Les membres prenant part aux débats au moyen d'une visioconférence sont considérés comme des membres présents**

→ En cas d'absence répétée d'un membre, le **président de la CLE peut saisir l'instance/organisme ayant proposé ce membre et lui demander de proposer un nouveau représentant dans un délai de trois mois.... Le règlement intérieur définit le nombre d'absences susceptibles de constituer une absence répétée.**



DECRET SAGE

n° 2024-1098 du 2 décembre 2024 relatif aux SAGE

Art. 7 :

- La CLE délibère tous les 6 ans à compter de la date d'approbation du schéma sur l'opportunité de procéder à une révision totale du schéma. «Au moins tous les 12 ans à compter de la dernière date d'approbation du schéma, la CLE met à jour l'état des lieux et, sur cette base, délibère sur l'opportunité de procéder à la révision totale du schéma. Lorsque la CLE décide de ne pas procéder à la révision totale du schéma, la mise à jour de l'état des lieux ainsi que la délibération justifiant de l'absence de nécessité de révision sont annexées au schéma.
- révision partielle = les changements envisagés ont pour effet d'entrainer des conséquences pour les tiers sans remettre en cause l'économie générale du schéma.
- révision totale = les changements envisagés ont pour effet de remettre en cause l'économie générale du schéma.

Art. 8 : sont insérés les mots « **trajectoires de prélèvements sur la ressource en eau** »

Art. 9 : lorsque les documents cartographiques identifient avec une précision suffisante les parties de **zones humides** sur lesquelles une interdiction d'assèchement/imperméabilisation/mise en eau/remblai est prévue, ces **secteurs apparaissent dans les documents graphiques du règlement du PLU**



Formation Eau'bjectif sobriété

Formation pour apprendre à animer le jeu « Eau'bjectif sobriété »

Lundi 16 décembre, de 14h à 17h (Pontivy)

Financement : État et Région Bretagne

Réalisation : les Feux d'Optimisme

La Région et la DREAL mettent le jeu à la disposition des animateurs de SAGE et proposent, pour ceux qui le souhaitent, d'être formé à l'animation de ce jeu afin de pouvoir l'utiliser dans des CLE, des évènements de sensibilisation ou des réunions diverses.

Le jeu de rôle « Eau'Bjectif Sobriété ! » a été créé pour dynamiser les échanges entre acteurs grâce au principe du jeu de rôle, **rendre ludique l'appropriation des enjeux en lien avec la gestion quantitative de la ressource** dans un contexte de sobriété des usages et de changement climatique, comprendre les jeux d'acteurs entre les différents usagers et proposer des solutions de sobriété. C'est un jeu qui se joue en **2h30 environ**. A travers une **approche ludique** qui pourra être déclinée localement, cet outil permet d'aborder **les solutions possibles pour réduire les consommations en eau, et les choix à faire en Bretagne pour gérer et partager l'eau**.

Comme tout jeu, il s'agit d'une **simplification** de la réalité, qui a pour but de faire réfléchir les parties prenantes d'un territoire sur l'enjeu de sobriété des usages de l'eau en adoptant une posture différente de celle habituellement occupée par les joueurs.

Eau'Bjectif Sobriété est un jeu **collaboratif** qui comprend 2 réunions permettant de **prendre connaissance du territoire et débattre des enjeux des usages de l'eau, d'identifier des solutions pour tendre au respect de la trajectoire sobriété**. Un système de points a été mis en place afin de challenger les joueurs dans leur objectif.



Planification 2025

Demandes de certains membres de la CLE de planifier dès à présent les dates programmées en 2025

→ **Bureau de CLE / 9h30 (vendredi ?) :**

28 février ?

20 juin ?

28 novembre ?

→ **CLE / 9h30 (vendredi ?) :**

14 mars = consultation EDL SDAGE LB/Trajectoire sobriété LB

5 septembre ?

12 décembre ?

→ **Commissions : bilan 20/25 & construction du futur programme**
= les 4 et 8 juillet ?

Thématiques : Agricole et biodiversité (terrestre)/Littoral et Milieux/Quantitatif ?